L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est établie à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyé.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur **DELTA**, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur **WABASH**, capitaine Walker, partira pour le port ci dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi au quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe **OLYMPIA**, capitaine Gray, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser

Fk. PERRET & GALLY,
6 nov rue Toulouse, No. 59

POUR LE HAVRE.

Le navire **MARENGO**, capitaine Larkin, partira vers le 11 du courant. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à

Fk. PERRET & GALLY,
6 nov No. 59, rue Toulouse.

POUR BRAZORIA,

Colonie d'Austin (Texas.)

La goëlette, paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland ; pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou

E. W. GREGORY,
5 nov 60, rue de Chartres.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier **LOUISA**, capitaine Delgado, partira bientôt. Pour fret et passages, s'adresser à bord, ou à

GARCIA, BUYO & co,
3 nov rue Ste. Anne, No. 34

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre **ST. ROMAN**, capitaine Salva, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage et le reste du frêt, s'adresser à

GARCIA, BUYO & CO,
3 nov Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LE HAVRE.

Le brick **PLEIADES**, capitaine Robinson, (A No 1,) prendra un fret d'environ 200 balles de coton. S'adresser à

J. MAGER.

Pour la Havane ou pour Matanzas.

Le brick fin voilier **PETRONILLO**, capitaine Ruiz, ayant une partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

GARCIA, BUYO & Co.
27 oct

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le mestico espagnol **SANTIAGO**, capitaine Sieru, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

24 oct J PRATS & FILS.

A VENDRE

Le brick **EVELINE**, du port de 164 tonneaux mesure régistre, construit depuis moins de deux ans, et de premiers matériaux. On peut l'examiner au chantier de MM. Ruiz et Valette, en face de la ville. S'adresser à

21 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

A LOUER—Un magasin en briques, à l'épreuve du feu, situé au Bassin, entre les rues Toulouse et St. Pierre, propre à faire un entrepôt. Aussi, un terrain vacant de 50 pieds sur 120, rue Trémé, entre St. Louis et Toulouse, entouré, ayant deux portes de cour, et étant bien élevé et propre à y déposer des bois. Pour les conditions, s'adresser à

P. O. SORBE,
10 nov—6 rue Royale, No. 118

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à [6 nov] B MARIGNY.

A LOUER.—Une Maison agréable et commode, située rue Notre-Dame, seconde porte après l'encoignure de la rue des Magasins. S'adresser à

M. DEL ACEBO,
6 nov Rue St. Louis, No. 86.

A LOUER.—Un superbe Magasin de 100 pieds quarrés, situé à l'encoignure des rues Notre-Dame et Magasins. S'adresser à

M. DEL ACEBO,
6 nov Rue St. Louis, No. 86.

A LOUER—Deux grandes chambres, convenables pour des bureaux, No. 17, rue Carondelet, deux portes en deça de la rue du Canal. S'adresser au No. 45, rue de la Douane. 4 nov

A LOUER,

Un vaste bureau, situé à l'encoignure des rues Canal et Dauphine. S'adresser sur les lieux. 5 nov

A LOUER—Le haut de la Maison située rue de la Levée, No. 79. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à

1 nov Wm. HOLMES & Co.

AVIS—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi, pour annuller un bond fourni par lui comme shérif de la dite paroisse, le douzième jour de février mil huit cent trente un, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme securités;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annullé."

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, ce treizième jour du mois d'octobre mil huit cent trente quatre, et la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats Unis.

A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur,
GEORGE EUSTIS,
18 oct—30 Secrétaire d'Etat.

Entrepôt de Charbon, No. 158, rue Toulouse.

CHARBON—10,000 barils Charbon de pierre Kendal, Liverpool et d'Ecosse, première qualité. Aussi, charbon de forge. S'adresser à l'adresse ci-dessus.

8 oct WEM R MURPHY.

PERDU—Il a été perdu vendredi, après-midi, dans le quartier de la Bourse, un BOUTON monté avec une belle ruse. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le remettra rue St. Louis, No. 20. 29 oct—d

MR. RAPALO annonce au public qu'il continue toujours à traiter les personnes affectées de la vue. Sa demeure est rue St. Pierre, No. 64. Le certificat suivant, lui semble suffisant pour attester l'excellence de son traitement.

Je certifie que Monsieur J. Rapalo a guéri plusieurs personnes attaquées de la vue, à l'Hôpital de Charité, et que son traitement a eu beaucoup de succès.

(Signé) D. C. KER.
Nouvelle Orléans, le 25 octobre 1834. 4 nov—3s

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Par ordre de la Cour de Paroisse.

LE sera vendu lundi, 17 du courant, à leur magasin d'encan, rue St. Louis, à 10 heures du matin, le fond de magasin de marchandises abandonné par A. H. De Jonge, pour le bénéfice de ses créanciers.

Une quantité de marchandises sèches, habillemens, soulier, &c. et une variété d'autres articles. 7 nov

PAR J. H. DOMINGON & P. A. GUILLOTE.

LE soussigné ne voulant plus tenir ménage, et changeant la nature de ses occupations, pour habiter la ville, offre à vendre à l'encan, qui aura lieu lundi 17 de ce mois à 10 heures du matin, sur l'habitation de L Gurlie, en face de celle de Pédesclaux, chemin du bayou :

Ses effets mobiliers, vaches laitières, mulets, charettes à eau, harnais, un bon cheval de cabriolet, cabriolet et ses harnais, et autres objets.

Conditions de la vente : pour toute somme de $50 et au-dessous comptant, et au dessus à 90 jours de crédit, billets endossés à la satisfaction du vendeur. Il offre également à louer présentement 3 nègres, bon charretiers et marchands d'eau, bons à tout, 5 négresses domestiques de maison, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, jardinière, marchande de légumes, de lait, sachant traire les vaches, propre à tout. S'adresser pour les louer sur les lieux, ou à sa pharmacie, rue de la Levée no. 8, après le chemin à coulisse.

6 nov—10 JH. LAVENUE.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 15 Novembre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Hewlett, la propriété suivante, sans reserve ;

Un Lot de Terre de 21 pieds 7 pouces de face sur la rue Delord, sur l'ilet de la rue de la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 58 pieds et un pouce, entre des lignes parallèles, mesure américaine, ayant une nouvelle maison de briques à deux étages, une cuisine aussi à deux étages, et en briques, une cour pavée, une bonne citerne et tous les autres édifices extérieurs en bon état, et désigné sur le plan par la lettre A.

Un Terrain de 21 pieds 7 pouces de face à la rue située au Sud du marché, vis-à-vis la halle, dans le même ilet, ce lot adjoint le premier par derrière, il a 58 pieds un pouce de profondeur entre des lignes parallèles, mesure américaine.

Aussi :—Une Maison neuve en briques à deux étages, avec une cuisine aussi en brique, et à deux étages, une citerne et d'autres édifices extérieurs, le tout en bon état, et désigné par la lettre B sur le même plan, qu'on peut voir à la Bourse.

Conditions: 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction; et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront à l'étude de W. Christy, notaire public, aux frais du acheteur. 17 oct

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le Jeudi, 20 novembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett,

Huit Lots de Terre d'un arpent de face au fleuve, rive droite du Mississippi, sur 40 de profondeur, conformément au plan dressé par B. Buisson arpenteur; les terrains ci-dessus appartiennent à M. Prosper Marigny et font partie de son ancienne habitation.

Conditions : 1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 21 oct

PAR JOS. LE CARPENTIER.

EN vertu d'un décrêt de l'honorable cour de paroisse, et par ordre des syndics des créanciers de François Philippe, il sera vendu, le jeudi, 11 décembre 1834; à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par ledit insolvable à ses créanciers.

Une négresse nommée Elly, cuisinière, âgée d'environ 50 ans, affectée d'une hernie abdominale, mais garantie des vices ainsi que des autres maladies rédhibitoires.

Plus, trois terrains ou lots de terre, situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos. 6, 7 & 8 de l'ilet, no. 37, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 juin 1830, et annexé à un acte chez C. Pollock, notaire, du 1er juillet 1830, nos. 6 et 7, ayant 45 pieds 4 pouces de face à la rue de la Vertu, sur 150 pieds de profondeur et le no 8, formant l'encoignure des rues des Champs Elysées et de la vertu, ayant 30 pieds de face aux Champs Elysées, sur 100 pieds de profondeur, fesant face à la rue de la Vertu.

Conditions : L'esclave payable à 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les terrains, $32 50 comptant sur chaque terrain, et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèques sur les dits terrains. Les actes de vente seront passés chez M. Felix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. Il ne sera donné possession de l'esclave que lorsque l'acte de vente aura été passé 8 nov

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un décret de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvell-Orléans, et par ordre des syndics des créanciers de Madame Aimée Brusié, épouse d'Edouard Gottschalk, il sera vendu au domicile de la dite dame, situé à l'encoignure des rues Royale et de l'Esplanade, le mardi, 18me. jour du mois de novembre courant, à 10 heures du matin, les effets mobiliers abandonnés par la dite dame, à ses créanciers.

Conditions comptant. 5 nov

BONNE ACQUISITION

A Vendre à l'amiable, et pour cause de départ, les ESCLAVES suivans, provenant de la succession de Mde Veuve Dupein, tous frères et sœurs et créoles de la Nouvelle Orléans, savoir :

Fanis, mulâtresse, âgée de 23 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse,

Annette, sa sœur, négresse, 19 ans do do

Son fils nommé Zénon, de 3 ans 7 mois, joli négrillon,

Hercule, son frère, nègre âgé de 15 ans, garçon de café.

Théoppi, son frère, âgé de 13 ans, bon marchand,

Félix, son frère, mulâtre âgé de 10 ans et demi, bon domestique.

Cette jolie famille est trop connue pour la recommander. Ces esclaves sont garantis de tout ce qu'on peut désirer. On vient de donner la liberté à leur mère, en récompense de sa bonne conduite.

PLUS, Henriette, mulâtresse américaine, âgé de 23 ans, dans le pays depuis son enfance, parlant français et anglais, très bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, et très vive à l'ouvrage de ménage.

Agathe, négresse congo, âgée de 33 ans, depuis 23 ans dans la même maison ; excellente cuisinière à la française et bonne blanchisseuse, avec son fils nommé Charles, âgé 10 et demi, domestique, et sa fille nommée Eliza, jolie et bonne négrite, 8 ans. Ces quatre derniers esclaves provenaient précédemment de la succession de feu J. Dayson, qui les a élevés : ils sont très connus. Le vendeur désirerait garder Agathe et Henriette jusqu'au 1er avril prochain, en payant à l'acquéreur leur loyer à raison de $12, par mois pour chacune d'elle. Conditions: moitié comptant, moitié au mars prochain, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, aux frais des acquéreurs. Les dits esclaves ne seront livrés qu'après que l'argent, et les billets seront été comptés. S'adresser pour les voir rue Royale. No 216, entre Orléans et Ste. Anne, maison de la fabrique. S'ils ne sont pas vendus d'ici au 1er décembre prochain, ils le seront le dit jour à la bourse par M. Domingon. 5 nov—3ps

EN débarquement des navires Pactolus et Oceana, de Liverpool,

6 caisses Velours en pièces, propre au marché mexicain;
4 grandes colis de toile à chemises, do do
25 caisses indiennes fines; do do
3 do shawls imprimés fins do do
4 do mouchoirs mazulipatam,
10 malles mouchoirs madras;
3 do mouchoirs de fil fin,
1 do gaze de milan;
4 caisses bas assortis;
8 balles drills imprimés, de mode;
8 balles forte cotonnade;
3 do chemises de tricot;

En magasin—5 balles belles indiennes françaises, 3 dito robes d'indiennes françaises, &c, à vendre par

KENNEDY, DUREL & Co,
3 nov No 50, rue Toulouse

AVIS aux personnes qui désireraient acquérir en peu de tems et à peu de frais, le talent indispensable d'une belle écriture.

Mr. DUCHESNE DUVERNAY, professeur de *Calligraphie*, arrivé récemment de Paris, a l'honneur de prévenir ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il s'engage de reformer en 25 ou 30 leçons au plus, l'écriture la plus incorrecte, pour peu que l'élève réponde à ses soins.

Il fait remarquer, que la supériorité incontestable de sa méthode sur l'ancienne, résulte de la simultanéité du mouvement du poignet avec celui de l'avant-bras, dont la coopération habilement ménagée, accélère beaucoup les progrès.

Aujourd'hui que le talent de bien peindre est indispensable pour tout homme; c'est un moyen d'avancement, et quelquefois d'existence. Que de gens ne vivent que de leur plume! dans les hautes conditions le griffonnage est regardé comme un signe de négligence et de défaut d'ordre: c'est donc une nécessité d'acquérir au plutôt cette facile recommandation, et cette ressource assurée dans le malheur, surtout quand les moyens sont aussi simples qu'expéditifs.

Et ici point de nouvelle surprise à craindre d'un faillacieux charlatanisme, point de vaines promesses, rien qu'on ne tienne, le professeur fort de ses nombreuses expériences, garantit un plein succès.

Il tient deux cours, l'un à 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après midi et l'autre à 5 heures du soir jusqu'à 8. Le premier sera consacré exclusivement pour les Dames et le second pour les Messieurs. Et il donne des leçons dans les pensionnats, ainsi qu'à domicile.

Nota, le prix du cours de 30 leçons, est de $15.

Son Académie, est rue St Pierre, No. 158, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

NOUVELLE-ORLEANS, 10 OCTOBRE 1834. 15 oct—1m

Reçu par les derniers arrivages du Nord et à vendre à la pharmacie du soussigné, un assortiment complet de Drogues, Médicamens &c., parmi lesquels se trouvent des seringues à poinpe et à clissoire élastique.

5 nov A. A. PEYCHAUD.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens*—Vendredi, 12 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Trudeau, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1°. Lédie, négresse âgée d'environ 71 ans, blanchisseuse et domestique de maison ; 2°. Manon, sa fille âgée d'environ 31 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière et sa fille nommée ..... âgée de 13 mois ; 3°. Edmond son fils, nègre âgé d'environ 28 ans, bonne hache ; 4°. Nelly alias Victoire, sa fille, négresse âgée d'environ 25 ans, domestique de maison et gardienne d'enfans, avec ses trois enfans nommés Nounoutte, grifle, âgée de 7 ans, Estelle, mulatresse âgée de 5 ans et Jacques, grifle âgé de 13 ans. Conditions de la vente :—12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Le. Feraud, not pub, aux frais des acquéreurs. 10 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—*Vendredi, 5 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, l'esclave ci après décrit, savoir :* Jerry, nègre, âgé d'environ 40 ans. Conditions de la vente :—Une dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B. L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis not pub. aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 17 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marianne Piquoy f c l la propriété ci-après décrite, savoir :—Un Terrain formant l'encoignure des rues Royale et Saint Pierre, ayant 33 pieds 4 pouces de face à la rue St. Pierre et 77 pieds de profondeur et face à la rue Royale, sur lequel il se trouve diverses bâtisses. Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Louis Feraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 12 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse d'Orléans*—Cour des Preuves—Présent Pnon. J F Canonge, juge par intérim—Succession de P M A Peychaud.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du défunt, ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, lundi, 24 novembre 1834, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics et pour délibérer sur les affaires de la succession; et il est de plus ordonné qu'Alonzo Morphy avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour.

23 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Sarah Ann Moore, Vve. de Wm. B. Belden, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Moore, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

10 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE DE JEFFERSON,—*Cour des Preuves*,—Attendu que Barney Coffre a présenté à la cour une pétition ab à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Elizabeth Shaw, veuve de Patrick Clark, décédé, intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

F. DUGUE, juge.
Paroisse de Jefferson. 11 nov

PAROISSE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES—Attendu que Célia Berry, f c l, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Henry Armstead, ab décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

8 nov F. DUGUE, juge

EN vertu d'un décrêt de la cour du premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, je vendrai à l'encan, lundi le premier décembre prochain, à mi ti, devant la porte de la salle d'audience de la cour des preuves de la paroisse de Jefferson, les

ESCLAVES

suivans, formant la matière d'un procès pendant en la dite cour de district entre Joseph Dusuau, exécuteur testamentaire de Balthazar Dusuau, et Pierre Robin l clogny, savoir Chaneau, négrillon âgé d'environ douze ans, et Azenoon, mulâtre américain, âgé d'environ dix-sept ans.

Conditions—Payable en deux paiemens égaux à un et deux ans de terme, les acquéreurs fournissant leurs billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur les esclaves vendus. F. DUGUE, juge.

Paroisse de Jefferson, 30 oct 1834.

EXTERNAT

DE JEUNES DEMOISELLES,

TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,

Rue Saint Louis, maison de M. Leprêtre, No. 82, entre Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille ainée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, les parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra :

La Lecture.
L'Ecriture.
L'Arithmétique.
La Langue Française.
La Langue Anglaise.
Littérature { française / anglaise
La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'External, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES :	
Piano,	$ 10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin,	5
Danse,	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGarry, aussi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurent dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi. 24 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fs. Canonge, P. Soulé, Labatut, Jh. Dusuau et J. B. Labranche.

MR. MONTILLY, élève du Conservatoire de Musique à Paris, et professeur de Piano depuis dix ans dans ce pays, connu dans les paroisses Jefferson et St. Charles, par les élèves distinguées qu'il y a faites, et habitant maintenant la Nouvelle Orléans, offre ses services aux personnes qui voudraient prendre des leçons de Piano. S'adresser chez lui, rue St. Louis, No. 82, maison de M. Leprêtre, entre Royale et Bourbon.

3 nov—20.3ps

Le Cours des Leçons de

L'ECOLE DE MEDECINE

DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves.

THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3pol Doyen de la faculté.

JACQUES LILLY, Peintre d'enseignes, de maisons, et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles. Il espère par le bas prix de son travail, par sa diligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. 16 oct—6m

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—*Vente par le Register des Testamens*, lundi, 8 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feue Sanite Elizabeth Ridoré, f. c. l. l'esclave ci-après décrit, savoir: Antoine, âgé d'environ 21 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 1 nov.

PAROISSE D'ORLEANS.—COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 25 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu P. B. Penny, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1°. Deux terrains désignés par les Nos. 6 et 7, dans l'ilet No. 67, au faubourg Marigny. Le lot No. 6, ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Bagatelle et du Génie, et mesure 60 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur sur la dernière.

Conditions: Comptant.

2°. La moitié indivise de cinq terrains; désignés par les Nos. 2, 3, 6, 7 et 10 de l'ilet No. 60, au faubourg Annonciation. Les lots Nos. 2 et 3 sont contigus et mesurent, chacun 60 pieds de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 6 mesure 80 pieds de face à la rue des Orangers; sur 150 pieds de profondeur.

Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Colisée et Orangers et mesure 60 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur sur la dernière.

Le lot No. 10 mesure 93 pieds 4 pouces de face à la rue Félicité et 80 pieds dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces du côté de la rue Colisée et 139 pieds 11 pouces du côté opposé.

Conditions; Comptant.

3°. La moitié indivise d'un terrain à l'encoignure des rues Magazins et Richard, au faubourg Annonciation, ayant 63 pieds 7 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur sur la ligne inférieure, 110 pieds 11 pouces et une fraction de face à la rue Richard, 20 pieds 3 pouces de face à la rue Félicité et 53 pieds 8 pouces de large dans le fond.

Conditions: Comptant.

4°. Un terrain désigné par le No. 12 de l'ilet No 20, dans le faubourg Lacourse, ayant 60 pieds de face à la rue Orange sur 150 pieds de profondeur.

Conditions: Comptant.

5°. Quatre terrains situés au faubourg Delord désignés par les Nos. 127, 128, 328 et 331. Le lot No. 127 mesure 26 pieds de face au "Julia street landing" sur une profondeur de 106 pieds d'un côté et de 116 pieds de l'autre.

Le lot No. 128 mesure 26 pieds de face au "Julia street landing", sur une profondeur de 116 pieds d'un côté et 125 pieds de l'autre. Le lot No. 328 a 50 pieds de face à "Covington Landing", sur une profondeur de 199 pieds d'un côté et de 196 pieds de l'autre. Le lot No. 331 a 25 pieds de face à "Pensacola Landing", sur une profondeur de 196 pieds d'un côté et de 184 pieds de l'autre.

Conditions: $1482 payables le 6 Mars 1835: $1482 payables le 6 Mars 1836 et la balance, comptant.

6°. Deux terrains désignés par les Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 24, au faubourg Sablet, au dessus de cette ville, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Clio sur 150 pieds 9 pouces 10 lignes de profondeur.

Conditions: $490 payables le 24 Janvier 1835, $490 payables le 24 Janvier 1836 et la balance comptant.

7°. La moitié indivise de deux terrains au faubourg Lafayette, Paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. 13 et 36.

Le lot no. 13 mesure 41 pieds 2 pouces de face à la rue Jersey et 40 pieds 11 pouces dans le fonds, sur une profondeur et face à la rue Joséphine de 100 pieds.

Le lot no. 36, mesure 41 pieds 3 pouces de face à la rue Jersey et 41 pieds dans le fonds sur une profondeur et face à la rue St. Andrew de 100 pieds.

Conditions: Comptant.

8°. La moitié indivise d'un demi ilet désigné par le no. 26 au faubourg Lafayette dans la Paroisse Jefferson, mesurant 150 pieds de face à la rue Jackson, 300 pieds de profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Magazins jusqu'à l'intersection de la Rue Joséphine, delà 150 pieds de face à la rue Joséphine jusqu'à la rue Dupliers, delà 300 pieds de face à cette rue au lieu du commencement sur la rue Jackson.

Conditions: $1000 payables le 10 Février 1835 et la balance comptant.

9°. Trois terrains désignés par les nos. 41, 45 et 46 de l'ilet no. 3, au faubourg des Religieuses dans la Paroisse de Jefferson. Les lots nos. 44 et 45 ont chacun 30 pieds de face au chemin St. Mary, sur 90 pieds de profondeur.

Le lot no. 46 a 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew sur 93 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot no. 45 et 92 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne des lots nos. 47 48 et 49, et trente pieds dans le fonds.

Conditions: $275 payables le 26 Février 1835, $275 payables le 20 Février 1836 et la balance comptant.

10°. Trois ilets désignés par les nos. 117, 149 et 150, situés au faubourg Livaudais dans la Paroisse de Jefferson. Le lot no. 117 mesure 300 pieds de face à la rue Seventh, 300 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Apollo et 250 pieds de face à la rue Bacchus. Le lot no. 149 mesure 185 pieds de face à la rue St David, 300 pieds de face à la rue Seventh et 214 pieds de face à la rue St. Patrick et est borné sur le quatrième côté par la propriété de Mr. Lassize. L'ilet no. 150 mesure 300 pieds de face à la rue Sixth, 300 pieds de face à la rue St. Patrick et 250 pieds de face à la rue St. David.

Conditions. $372 payables le 12 Mars 1835, $372 payables le 12 Mars 1836 et la balance comptant.

11°. Deux terrains désignés par les nos. 38 et 39 de l'ilet no. 3 au faubourg des Religieuses, Paroisse de Jefferson.

Le lot no. 38 mesure 30 pieds 5 lignes de face au chemin St Andrew sur une profondeur de 99 pieds 5 lignes d'un côté, de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds dans le fonds.

Le lot no. 39 mesure 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes d'un côté, de 96 pieds 6 pouces et une ligne de l'autre côté et 30 pieds dans le fonds.

Conditions: $195 payables le 20 Février 1835, $195 payables le 20 Février 1836 et la balance comptant.

12°. Un terrain situé sur la Batture en face du faubourg Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, faisant partie du terrain désigné par la lettre Q. ayant (mesure française) 20 pieds de face à la rue de la Levée ou chemin public, et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'au fleuve.

Conditions: Comptant.

13°. Le tiers indivis de Cinq terrains situés sur la Batture en face du faubourg Livaudais, dans la Paroisse Jefferson, désignés par les lots K, L, M, N, O, formant l'ilet compris entre les rues Second, Third et de la Levée, et le fleuve, ayant 255 pieds 5 pouces de face à la rue de la Levee, 255 pieds de face à la rue Third, 199 pieds 10 pouces de face à la rue Second et 255 pieds de face au fleuve, en lignes parallèles à la Levée.

Conditions: $1366, 66 payables le 12 Mars 1835, $1366, 66 payables le 12 Mars 1836 et la balance comptant. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W Christy, not. pub aux frais des acquéreurs. 30 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régisjer des Testamens—